



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 28 février 2012

Compte rendu affiché le : 7 mars 2012

Date de la convocation : 20 février 2012

Nombre de délégués : 33

En exercice : 33

Présents : 22

Votants : 24

Nombre de délégués concernés : 33

En exercice : 33

Présents : 22

Votants : 24

REÇU LE

10 AVR. 2012

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTBRISON

Présents:

CCPSG : Charbonnier JY, Besset C, Boudier JP, Vocanson E,

CCFL : Gonon P, Rousset L, Séon M, , Bruyas J F, Vincent G (2), Grange M(2)

CCHL: Bruyas J M, Moralès P, Villard P, Mme Larue M F, Lhopital J L, Bouchut R

SEM : Guyot P

Autres communes: Piot M, Rousset E, Toinon D, Pallandre A, Laval D,

Secrétaire de séance : Pallandre A

Excusés : Bruyère C, Thizy G, Barcet A, Bruyas B

N° 359 – Convention de mise à disposition d'un local technique pour équipe environnement

La Communauté de Communes du Pays de Saint Galmier met à disposition du SIMA un local technique situé au rez-de-chaussée de la villa au 31 avenue Jean Monnet à Saint Galmier.

Des travaux de remise en service du circuit d'électricité et de l'alimentation de l'eau potable sont nécessaires pour une utilisation correcte de ce local de 100 m² environ. Ces travaux sont à la charge du SIMA et viendront en déduction des loyers 2012. Le montant trimestriel du loyer a été fixé au même montant que le loyer payé à la ville de Saint Galmier soit 410 € par trimestre. Une convention est établie sur cette base en prenant en compte les dépenses liées à la remise en état du local à la charge du SIMA Coise.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent le président à signer la convention avec la Communauté de Communes du Pays de Saint Galmier

Ont signé au registre tous les membres présents

Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier

Le 1 mars 2012

Le Président

J Y Charbonnier

SIMA COISE
1, Passage du Cloître
42330 SAINT-GALMIER
Tél. 04 77 52 54 57